

*« L'appui et l'accompagnement professionnel de qualité qui m'ont été apportés à CAP il y a un an et demi, m'ont permis de sortir grandie et renforcée d'une situation que je voyais sans issue.*

*Votre association effectue un travail remarquable qui dans le monde professionnel d'aujourd'hui a tout son sens. »*



## RAPPORT D'ACTIVITE 2015 & DEVELOPPEMENTS 2016

CAP - Conseil & Accompagnement professionnel, a pour mission de promouvoir l'égalité des chances dans le monde du travail et pour engagement de soutenir l'intégration professionnelle, le maintien en emploi et le développement professionnel.

Les femmes et les hommes qui bénéficient de l'accompagnement de CAP viennent à titre privé ou dans le cadre de partenariats avec les services de l'Etat.

Nous prenons en compte les possibilités et aspirations de chaque personne conseillée, tout comme les contraintes du marché de l'emploi. Ainsi, nous oeuvrons à des solutions réalistes et durables.

Merci aux personnes qui viennent à CAP pour la confiance qu'elles nous témoignent,

Merci à chacun, partenaires, entreprises et réseaux spécialisés pour ce que vous nous permettez de réaliser ensemble!

### >> Rapport d'activité 2015

De multiples personnages jalonnent le [rapport d'activité](#) et l'illustrent à travers leurs parcours. Chaque personnage témoigne d'une situation individuelle, d'un cas particulier. Toutes et tous ont bénéficié de l'accompagnement professionnel et juridique offert à CAP à travers une des prestations suivantes :

- coaching
- bilan de compétences et d'orientation
- coaching d'employabilité
- conseil juridique en droit du travail et des assurances sociales
- et depuis octobre 2015: cours de français langue étrangère (FLE) et ateliers de techniques de recherche d'emploi (TRE)

Pour en savoir plus, nous vous invitons à découvrir notre [RAPPORT D'ACTIVITE](#)

## >> Développements 2016

En tant qu'acteur de l'insertion professionnelle, CAP collabore avec de multiples partenaires institutionnels, au niveau fédéral, comme aux niveaux cantonal et communal.

*Aux niveaux cantonal et communal,*

CAP travaille via des accords de prestations avec des services de l'Etat de Neuchâtel et de l'Etat de Vaud, notamment avec l'assurance invalidité, l'aide sociale et des institutions actives dans l'intégration des étrangers.

*Au niveau fédéral,*

CAP bénéficie d'une subvention du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. Cette subvention finance à hauteur de 75% l'activité de CAP qui s'adresse exclusivement aux femmes en matière de conseils professionnel et juridique, et aux femmes et hommes en matière de conciliation et de retour au travail après un congé éducatif.

Cette partie de l'activité de CAP - et aucunement les autres activités - est aujourd'hui remise en question. En effet, le Département fédéral de l'intérieur a décidé en mars dernier de réorienter les aides financières prévues par la Loi sur l'égalité. Les subventions pour le soutien individuel aux femmes seront réduites dès 2017 et supprimées dès 2019.

Cette coupe touche CAP et dix autres services de consultation régionaux répartis à travers toute la Suisse.

Le réseau plusplus qui réunit les onze services de consultation concernés a adressé au Conseil fédéral une lettre ouverte qui demande le maintien du conseil individuel aux femmes à un tarif accessible.

Vous pouvez soutenir cette demande en signant la lettre ouverte.

Merci à celles et ceux qui, à titre privé ou collectif, ont déjà témoigné de leur soutien!

[Lettre ouverte: art15.plusplus.ch](http://art15.plusplus.ch)

[Informations complémentaires](#)

## REVUE DE PRESSE

### Se présenter après un licenciement

Lorsque la fin d'un rapport de travail se déroule mal, ce n'est pas sans conséquences sur la future recherche d'emploi. Comment mentionner cette expérience dans son dossier professionnel ? Comment répondre aux questions lors de l'entretien d'embauche ? Comment gérer les émotions qui surgissent à l'évocation de la perte d'emploi ?

La question qu'il faut résoudre en amont est de savoir quelle image vous allez donner à votre futur employeur ?

La suite de l'article : [Se présenter après un licenciement](#)

